

DISCOURS DE MLE SABRINA GOLDMAN
Deuxième Secrétaire de la Conférence

**« 1927 : Le procès SCHWARTZBARD...
2007 : La Défense fait appel de l'acquittement ! »**

I. Au temps du Paris folle et frivole...

Je le sens... Je le sais...

Vous aimez Paris !

Aimerez-vous *ce* Paris ?

Je vous parle d'un Paris que les moins de 80 ans ne peuvent pas connaître...

En ce temps là, Paris était folle ! Paris était frivole !

L'époque trop belle de l'indolence, où rien n'aurait gâché le goût des plaisirs, de tous les plaisirs !

Les entendez-vous ?

Les désirs qui s'éveillent...

Les valse des accordéons vous jouer musette au souffle de leurs bretelles !

Les flonflons du bal vous faire tourner à grands coups de cymbales !

Les rires des guinguettes vous emporter au son de leur ivresse !

Les voyez-vous s'étourdir... ? Pour ne plus penser à la guerre d'hier, aux révolutions d'aujourd'hui, aux crimes de demain et aux pogroms de toujours.

Les voyez-vous ?

Les fauves, les cubes et l'art nouveau, tenter d'abstraire une douloureuse réalité sublimée à coups de pinceaux...

Et ces femmes aux cheveux courts, un peu garçonnes, découvrant leurs jambes, sous des franges de perles et de plumes !

Ces femmes aux reins qui se cambrent, qui s'agitent dans un battement frénétique !

Ces poitrines qui pigeonent, qui se donnent aux hommes se pressant au balcon...

La joie des filles à courtiser pour un amour tarifé, ou pour rien, pour le pur plaisir d'en jouir !

Tandis que les morts s'enterrent, les mœurs se libèrent...

Alors, de Montmartre à Montparnasse, les bouffes sont Parisiennes, les folies se font Bergères, et la gaîté... lyrique

On danse... sur un volcan à peine éteint, pas même éteint, dans une Europe à feu, à sang ou en cendres

Au tempo d'une joyeuse insouciance !

C'est le Paris de l'audace, le Paris de tous les paris !

On pari sur les machines à sous, sur les caprices de la Bourse, et au Palais aussi, on pari sur la justice !

II. ... la rencontre de deux hommes

Alors, suivez-moi !

Dans ce Paris folle ! dans ce Paris frivole !

Oh ! Pas très loin... Juste à 200 mètres d'ici...

Rue Racine... Vous savez ? Sur le Boulevard Saint Michel

Le 25 mai... 1926, à 14 heures,

Un paisible retraité pénètre tranquillement au Bouillon Chartier, un modeste restaurant de quartier...

D'habitude, il est accompagné de sa femme, de ses enfants, ou de quelques amis du bon vieux temps.

Mais aujourd'hui, il déjeune seul avec... son journal comme seule compagnie.

Il reste discret, ne veut pas être importuné, car il a déjà eu son heure de gloire.

Au même moment, pas tout à fait par hasard, un homme jeune passe par là.

Horloger, poète à ses heures, il a quitté sa boutique il y a quelques minutes.

Maintenant il attend, avec impatience, devant le restaurant...

Cela fait plusieurs jours qu'il cherche le vieil homme, le grand homme.

De lui, il n'a vu que des photos dans un journal, mais il sait tout...

Et quand le vieil homme sort à pas lents du restaurant, il avance vers lui, l'arrête, et lui demande, juste un peu anxieux :

« Etes-vous bien Simon PETLIOURA ? »

Flatté, le vieil homme esquisse un sourire.

On est toujours victime de son succès...

Victime, oui.

Et le clac métallique des balles retentit dans son crâne.

5 coups

A chaque coup, le prononcé d'une sentence :

« Voilà pour les miens »

« Voilà pour tous les autres »,

« Et VOILA pour NOUS TOUS »,

Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs, mes Chers Confrères et amis...

Puis, l'homme pose délicatement l'arme à terre et reste debout, les mains derrière le dos.

Le soleil brille sur le Quartier latin, les rues sont calmes.

Au milieu de la chaussée, un vieil homme gît, meurtri de 5 coups au corps et au cœur.

Arrêté, l'assassin dira : « J'ai tué un assassin ».

III. L'Ataman PETLIOURA, la victime ?

Le vieil homme paisible qu'il vient de tuer, ce fameux PETLIOURA, n'était autre que l'ancien Ataman de l'éphémère République Populaire d'Ukraine.

C'était en 1917.

Lorsque dans le froid des villes et des champs, au galop des chevaux cosaques, les bataillons sabrent les bolcheviques, traquent les Juifs, empalent les enfants à la pointe de leur lance.

Ces hommes n'ont qu'un seul chef de guerre : l'Ataman PETLIOURA.

Les Soviets écrasés, l'indépendance proclamée, cet Etat en sursis n'a qu'un seul chef politique: l'Ataman PETLIOURA.

Et du fond de l'Histoire reviennent les pogroms, à JITONIN, OVROUTCH, PROSKOUROV, 40.000 hommes, femmes et enfants assassinés.

Ces massacres n'ont qu'un seul commanditaire : l'Ataman PETLIOURA.

IV. Samuel SCHWARTZBARD, le coupable ?

Quant à l'assassin de cet homme, il se nomme Samuel SCHWARTZBARD.

Russe ukrainien, il immigré en France, adhère à la Ligue des Droits de l'Homme.

Juin 1914 : Engagé volontaire la Légion étrangère, toujours sur le front, jamais à l'arrière.

Grièvement blessé, décoré de la Croix de Guerre, il obtient par le sang versé la naturalisation française.

Mais, dès 1919, ce SCHWARTZBARD, ce nouveau citoyen français, retourne en Ukraine, à BALTA, au village de son enfance.

Celui-ci n'est plus qu'un immense cimetière humain, dont on a retourné les tombes, pour assassiner les morts une seconde fois.

Il ne lui restait alors de ses parents que deux ombres sur une photographie sépia.

SCHWARTZBARD interroge.

Un seul nom revient sans cesse : l'Ataman PETLIOURA.

Où est-il ? s'est-il réfugié, vaincu, comme tant d'autres, dans quelque sombre dictature complaisante ?

Bien mieux. Bien pire ! SCHWARTZBARD apprend dans l'encart d'un journal que le pays dans lequel PETLIOURA a trouvé une bienveillante hospitalité n'est autre que... la patrie des droits de l'homme !... et qu'il y coule paisiblement ses vieux jours...

Ah ! la France... et son « immigration choisie »...

Alors, il se jure de venger les siens, ou plutôt... de faire justice !

Et une demi-heure avant d'abattre l'Ataman, il poste une lettre d'adieu à sa femme, et une seconde lettre, à un homme...

V. Henri Torres, le Défenseur, ou l'humanisme comme un art de vivre

Deux semaines plus tard, cet homme pénètre avec empressement, division 5 de la Santé, dans la cellule n°7, qu'il occupe aussitôt de sa vaste corpulence :

C'est un jeune Avocat , il s'appelle Henri TORRES.

Il a reçu la lettre de celui qui, avant même de commettre son crime, l'a choisi comme défenseur.

Et puis un assassin d'Ataman, ça ne se rencontre pas tous les jours !

Bon, comme vous et moi, il ne sait pas ce que cela veut dire, Ataman¹... Mais en tout cas il sait que ça n'est pas commun !

Son client, Samuel SCHWARTZBARD se sait condamné à mort.

Lui, un misérable immigré, venu en France assassiner un héros de la lutte anti-bolchevique, la peine de mort est encore trop douce pour ceux qui souillent la terre qui les accueille...

Oui, mais voilà... il y a Henri TORRES !

Il y a cette voix qui rit et qui tonne, de douces étincelles d'émotion aux plus puissantes adjurations,

Ce charisme du visage dont les traits semblent déjà plaider :

*« le menton impérieux, le front raviné, les muscles épais des joues et des mâchoires, les sourcils lourds, les larges lèvres éloquentes »*².

Imposant comme un char tout entier consacré à l'assaut !

Henri TORRES, un jeune pénaliste...Enfin... tout mon portrait !

Et quel(le) physique !

Celle de l'amitié comme valeur absolue, de la fidélité amoureuse à géométrie variable, de la Brasserie Lipp comme cabinet secondaire, centre de gravité, ou plutôt de légèreté, de ses agapes et de ses conquêtes, de ses nuits aux fonctions exponentielles...

TORRES, l'homme de ce Paris folle ! de ce Paris frivole !

« Maître, vous avez la parole »... Et lorsqu'à ce coup de gong commence le combat, il se lève, la barre vibre et tremble au rythme de ses diatribes !

Il est l'homme du trait d'humour qui fuse et de l'extase qui ébranle ses mots :

*« Plaider, c'est bander. Convaincre, c'est jouir »*³,

C'est lui-même qui le dit...

Et lorsqu'un homme plaide avec ... une verve... démesurée...

Ah...un Confrère idéal... un homme idéal...

Et tout cela, sans jamais faire taire l'écho humain de sa parole.

¹ « Ataman » était un titre de chef remplissant des fonctions politiques et militaires chez les Cosaques, en particulier en Ukraine

² Joseph KESSEL, *Henry TORRES 1891-1966*, « L'homme et l'ami »

³ Henri TORRES (1891-1966), cité par Robert BADINTER, *L'Exécution*, Grasset, 1973, p.69

Celui qui toujours venait traduire en langage de justice les passions, pour les transformer en véritables causes.

Parce que l'humanisme s'entend d'abord à la lettre, comme un art de vivre, que ce souffle de chaleur est indispensable pour réconforter celui qui se croit condamné à mort.

Et voilà qu'au fil de la conversation avec un tel homme, l'assassin se sent grandi :

- « Vous avez raison Maître, tant pis si j'y laisse ma tête ! »

TORRES s'exclame :

- « Votre tête ? comment ça votre tête ? »

SCHWARTZBARD se prend alors à espérer :

- « Vous pensez vraiment que je peux m'en tirer avec seulement la perpétuité ? »

TORRES change de figure et menace de se fâcher :

- « Il ne s'agit pas de cela du tout SCHWARTZBARD, si je suis là ce matin, moi, ce n'est pas pour vous obtenir la « perpét' », c'est pour vous jurer que je vous ferai acquitter »⁴.

L'acquittement, premier pari

Et quel pari !

Oser imaginer pouvoir obtenir l'acquittement d'un meurtre prémédité commis en plein jour, devant une foule de témoins, reconnu par son auteur lui-même !

Et dire que des Confrères aujourd'hui peinent à promettre qu'ils obtiendront le renvoi...

Mais, « aux cœurs purs, tout est pur ».

VI. 1927 : le procès de Samuel SCHWARTZBARD

Le 18 octobre 1927, le procès de Samuel SCHWARTZBARD commence aux Assises de la Seine.

Vous savez, Monsieur, il paraît que l'accusé est un Rouge.... Un émissaire des Soviets...

Regardez-le, ce youtre !

Il est si lâche qu'il ne ressemble même pas physiquement à ce qu'il est... !

Même pas le nez crochu !

Ce Juif veule au point d'être Roux, au teint clair, et aux yeux gris bleu...

Méfiez-vous !

⁴ Relaté par Jean NAINCHRIK, *Les vengeurs, un même geste désespéré*, Fayard 2004, p. 130.

Regardez : La salle d'audience est déjà presque remplie, et, comme de bien entendu, par des personnes venues soutenir l'accusé, et juives pour la plupart...

Encore une manœuvre habile « *de cette race sémite* »⁵, « *cette grande Nation qui poursuit à travers les siècles et les pays son rêve messianique de domination universelle* »⁶...

Et que dire des témoins ! Pas moins de 135, entassés dans la salle qui leur est réservée, et naturellement, 80 sur 135 cités par la Défense, parmi lesquels des Juifs, des communistes, des intellectuels, des GORKI, EINSTEIN, KESSEL, ou la Comtesse de NOAILLES... (Il faut toujours une jolie femme de gauche pour émouvoir !...)

Bref, tout le beau monde des causes nobles, mais aussi le cortège des victimes, des rescapés des pogroms, venus du monde entier, pour témoigner de leurs souffrances, de leurs bras mutilés et de leurs jambes brisées.

Méfiez-vous !

Ce sont des experts dans « *la virtuosité de la lamentation* »⁷, à coups de « *pornographie mémorielle* »⁸ !

Prenez garde !

« *La naturalisation a pu lui donner l'apparence française, mais il n'a aucune des qualités qui font la beauté et le charme de notre race* »⁹.

Ce n'est qu'un légionnaire sanguinaire, un étranger, un immigré venu « *s'abriter derrière la douceur, la bienveillance et l'indulgence de nos mœurs afin d'y commettre impunément des forfaits abominables* »¹⁰.

Voilà, oui voilà le centième de ce qui se lisait dans la presse et se disait à l'audience sur Samuel SCHWARTZBARD et son crime¹¹.

Bonjour l'ambiance !...

Et dans cette atmosphère empreinte de douceur et d'humanité, la Cour d'Assises se fait le théâtre des passes d'armes entre Henri TORRES et César CAMPINCHI, pour la partie civile

⁵ Géo LONDON, *Les Grands Procès de l'année - 1927*, Les éditions de France, p.17

⁶ Extrait de la plaidoirie d'Albert WILM, Avocat de la partie civile, in *Revue des Grands procès contemporains*, sous la direction d'Emile DE SAINT-AUBAN, Tome XXXV – Année 1929, « L'assassinat de l'Ataman Petlioura », p.293

⁷ Extrait de la plaidoirie d'Albert WILM, op. cit., p.295

⁸ Extrait de la déclaration faite par DIEUDONNE lors d'une Conférence de presse à Alger le 16 février 2005, à propos de la commémoration de la Shoah, ainsi qualifiée.

⁹ Extrait de la plaidoirie d'Albert WILM, op. cit., p.313

¹⁰ Extrait de la plaidoirie d'Albert WILM, op. cit., p. 314

¹¹ Henri TORRES ne manqua pas de répondre à ces propos : « *Je dis que lorsqu'on est devenu citoyen français comme SCHWARTZBARD, lorsqu'on a coudoyé la liberté vivante de la foule parisienne, lorsque dans ses mains de soldat français on a serré dans la tranchée un fusil chaud, je dis qu'une âme nouvelle, frémissante et ardente, s'éveille, et que l'on frappe pour faire justice* » (Extrait de la plaidoirie d'Henri TORRES, op.cit., p.337).

César CAMPINCHI interroge SCHWARTZBARD :

- Des membres de *votre* famille ont-il péri dans les pogroms ?

L'accusé de répondre :

- Tous les gens que j'ai interrogés sur place m'ont dit avoir bien connu une famille SCHWARTZBARD, et que tous avaient péri

Alors, CAMPINCHI suggère :

- Il s'agit peut-être d'homonymes...

Aussitôt, TORRES réagit :

- D'homonymes ?!
- Si dans une de nos régions de France, disons... la Corse, un village brûlait. Si dans ce village, la famille *CAMPINCHI*, je prends ce nom au hasard, avait péri, « *feriez vous, mon Cher Confrère, la même réserve ?* »¹²

Et le plaideur met les rieurs de son côté...

C'est la contre-attaque d'une Défense qui se veut offensive, car TORRES a senti, a décidé qu'il fallait faire de ce procès celui de la victime...

Procès difficile car l'Ataman ne manque pas de témoins de moralité !

Se succèdent à la barre d'anciens officiers de l'armée de PETLIOURA, citant ses appels à la sagesse ;

Tout chef d'Etat qu'il fût, avait-il le pouvoir d'arrêter des massacres, qui ont existé avant lui et continué après lui ?

40.000 morts, « un détail »... « une bagatelle dans les affres de l'Histoire »...

« PETLIOURA ? un véritable philosémite ! »¹³

Et c'est sûrement d'ailleurs cet amour de l'Autre qui poussait ses soldats, au plus fort des massacres, à clamer : « *Vive notre petit père PETLIOURA !* »

Et ces mères juives des pauvres villages d'Ukraine, sûrement à court de comptines pour bercer leurs enfants qui ne dormaient pas, leur disant : « *Dépêche-toi de dormir, sans quoi PETLIOURA va venir...* ».

Mais surtout, vint le témoignage de ce colonel ukrainien, un militaire, ne répondant donc qu'aux ordres directs de son chef :

« Le pogrom de PROSKOUROV ? Une « *œuvre d'inspiration divine* »... ! »¹⁴

¹² Relaté par Jean NAINCHRIK, op. cit., p. 157

¹³ Au cours du procès, sont venus témoigner à la barre d'anciens colonels et officiers de l'armée ukrainienne, listant les prétendus noms de ceux que PETLIOURA aurait fait fusiller pour avoir participé aux pogroms, et affirmant que PETLIOURA « protégeait sur sa poitrine les Juifs que des soldats excités menaçaient de leur baïonnette »...

« Une œuvre d'inspiration divine » ?

Et dans les yeux de cet homme, remplis de cruauté fanatique, les Jurés y ont lu beaucoup plus que n'auraient conté toutes les larmes des rescapés et des endeuillés.

Alors, à cette minute précise de l'audience, TORRES eu le sentiment que le procès se jouait là, à ce moment là.

Il demande la parole, promène lentement son regard sur l'assistance, puis dit tranquillement :

« On n'a jusqu'ici entendu que les témoins de l'accusation. Par une fortune inédite, ils n'ont fait que corroborer les thèses de la défense.

On m'a reproché les 80 témoins que j'ai fait citer.

Eh bien, Messieurs... j'y renonce ! Et je vous dit : Messieurs, jugez ! »¹⁵

TORRES avait préféré l'indignation... à la compassion.

Et la justice... à la vengeance.

Mais à quel prix ?

Vous imaginez ?

80 témoins !

Des journées entières d'audiences prévues pour les entendre !

Des centaines de questions préparées par les Avocats et le Ministère public !

La frustration du témoignage « rentré » !

Albert Einstein¹⁶, la Comtesse de Noailles, gentiment remerciés « d'avoir bien voulu se déplacer et patienter... Cela vous aura donné l'occasion de visiter Paris, non ? »

Ce pari téméraire ! Ce coup de dés !

45 témoins de l'Accusation, deux plaidoiries de partie civile et un Réquisitoire de l'Avocat Général, en somme, la meute de tous ceux qui depuis 7 jours ont accusé sans relâche....

.....Et se retrouver tout seul !!

¹⁴ Témoignage du Colonel ukrainien BOUTAKOV, cité par Géo LONDON, op. cit., p.269

¹⁵ Henri TORRES, *Accusés hors série*, coll. L'Air du Temps, éd. Gallimard, « La France acquitte Schwartzbard pour condamner les pogroms », p.97

¹⁶ Après le procès, Albert EINSTEIN écrivit à Henri TORRES: « *C'est avec une joie profonde et reconnaissante que je salue Maître Torrès, qui, dans sa plaidoirie magistrale, toute vibrante d'humanité et de justice, a élevé à la cause du droit un monument que le temps ne laissera pas périr* ». Henri TORRES commenta : « *C'est le seul écrit d'Einstein qui soit à ma portée.* » ! (Henri TORRES, op. cit., p.98).

- Sans ses 80 témoins¹⁷ -

Avec une petite heure pour innocenter un assassin avéré !

Tâche redoutable, car après sa cohorte de témoins, l'Avocat Général interpella les jurés sur les conséquences de leur verdict :

Si vous pouvez absoudre un homme sous prétexte qu'il a été le sauveur de qui que ce soit, vous serez obligés, par la même logique, d'absoudre tous les meurtres successifs.

Pensez au précédent que cela créera, qui légitimera toutes les vengeances.

Et si le frère de l'Ataman tuait au lendemain du procès SCHWARTZBARD acquitté¹⁸ ?

Les Juges des Assises pourront-ils alors accepter que n'importe quel quidam prononce ses propres sentences de mort et les exécute quand bon lui semble, dans la douceur printanière de nos rues ?

Qui pourrait absoudre cela sans prendre le risque de l'encourager ?

Implacable logique. Réalité d'une préméditation. Achat d'une arme. Guet-apens. Une victime sans défense. Un vieillard. Une vengeance froide. Un précédent haïssable de justice personnelle et sommaire.

Que répondre à cela ?

VII. Condamner la victime pour acquitter l'accusé

Henri TORRES se leva.

Et au travers, au-delà des mots qu'il prononça, je voudrais vous faire entendre cet écho puissant qui résonne encore en moi jusqu'à nous :

Messieurs les Jurés, quand vous allez prêter serment, une seule question vous sera posée :

« *Avez-vous une intime conviction ?* »¹⁹

Monsieur l'Avocat Général vous a demandé de répondre à 5 questions²⁰, 5 accablantes questions.

¹⁷ Le seul témoin de la Défense ayant été entendu, en début d'audience, est Joseph KESSEL, lequel a livré un poignant témoignage, dont l'extrait suivant : « *Quand ce ne serait que pour avoir attiré l'attention du monde civilisé sur l'atroce tradition des pogroms – et cela ne se pouvait faire qu'à Paris, le point de résonance le plus sensible, le plus vibrant de l'univers - SCHWARTZBARD devait faire ce qu'il a fait. Et c'est pourquoi, quel que soit le sort que le Jury lui réservera, je lui demanderai à la fin des débats de me faire l'honneur de lui serrer la main* » (Cité par Henri TORRES, op. cit., p.95).

¹⁸ Extrait du Réquisitoire de M. l'Avocat Général REYNAUD, in *Revue des Grands procès contemporains*, p.326

¹⁹ Extrait de l'article 353 du Code de procédure pénale, instruction lue par le président avant que la cour d'assises ne se retire, et qui est, en outre, affichée en gros caractères, dans le lieu le plus apparent de la chambre des délibérations.

Avec moi, vous vous arrêterez à une seule question, la première...

Je vous la rappelle :

« SCHWARTZBARD est-il *coupable* d'avoir porté des coups à PETLIOURA ? »

OUI, il a porté des coups. NON, il n'en est pas coupable.

Mais PETLIOURA, lui, a-t-il porté des coups ?...NON ! Est-il coupable ? OUI !

La victime n'est pas toujours du côté où on l'imagine...

PETLIOURA n'a pas besoin d'avoir du sang sur les mains pour être coupable,

Chef ou bourreau, là n'est pas la question.

PETLIOURA, chef des bourreaux, est par là même coupable.

Condamnez PETLIOURA et vous ne pourrez qu'acquitter SCHWARTZBARD !

Vous direz simplement qu'il était du devoir de SCHWARTZBARD de prendre les armes

Ce que je vous demande d'accomplir, c'est un véritable acte de civisme, et non pas un pardon au bénéfice de l'émotion.

« Vous, Jurés de France, vous vous substituerez aux magistrats défailants. Vous êtes aujourd'hui, Messieurs, responsables du prestige de notre Nation et des milliers de vies humaines qui dépendent du verdict de la France »²¹

TORRES avait refusé le procès compassionnel.

Et c'est en pointant la responsabilité de chacun des hommes du Jury de la Cour d'Assises de la Seine²², que SCHWARTZBARD fut acquitté de son crime, pourtant si méticuleusement prémédité, et si froidement perpétré.

Acquitté, sous les bravos et les vivats de la salle d'audience, dans une France admirative de l'exploit de l'Avocat, contrainte de s'incliner « *devant le verdict du jury, mais déplor[ant] le scandaleux enthousiasme d'une salle sans pudeur à l'annonce du verdict négatif* »²³.

Verdict négatif ?

²⁰ L'Avocat Général a donné lecture des questions qui seront posées au Jury : 1° Schwartzbard est-il coupable d'avoir à Paris, le 25 mai, volontairement porté des coups et blessures à Petlioura Simon ? 2° Lesdits coups et blessures ont-ils été portés volontairement et ont-ils occasionné la mort de Petlioura ? 3° Schwartzbard avait-il l'intention de donner la mort à Petlioura ? 4° Schwartzbard a-t-il agi avec préméditation ? 5° Schwartzbard a-t-il agi avec guet-apens ?

²¹ Extrait de la plaidoirie d'Henri TORRES, in *Revue des Grands procès contemporains*, op. cit., p.345

²² A l'époque du procès, les Jurés délibéraient seuls, hors la présence du Président de la Cour d'assises.

²³ Géo LONDON, op. cit., p.286

Ce n'est pas ce que pensa Bernard LECACHE, jeune journaliste qui avait mené enquête sur les pogroms d'Ukraine, et suivi tout le procès. Il créa la Ligue contre les pogroms, qui deviendra la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme, la LICRA²⁴.

VIII. 2007 : La Défense fait appel de l'acquittement !

Mais alors, que demander de mieux ? me direz-vous.

Pourquoi l'Avocat de la Défense que je suis a-t-elle décidé aujourd'hui de faire appel de cet acquittement ?

Parce que cette décision d'absoudre SCHWARTZBARD de son meurtre n'est qu'un cache-misère.

Si SCHWARTZBARD fut acquitté, nous le sentons bien, ce n'est pas seulement parce que PETLIOURA était sans doute un monstre, c'est surtout parce que la justice avait honte d'elle-même :

Et quelle plus grande honte qu'une justice impuissante ?

Une justice qui délègue la responsabilité suprême de dire le droit... au geste d'un tueur, - fût-ce d'un tueur au cœur pur- !

En même temps que l'on jugeait ce légionnaire, c'est la justice universelle que l'on a – pour la première fois peut-être - à la fois invoquée et mise sur le banc des accusés,

Justice impuissante à juger en dehors de ses frontières en vertu du sacro-saint principe de non-ingérence.

C'est vrai que la France est très attachée aux principes !

Et c'est d'ailleurs sûrement cet attachement aux principes... humanistes... qui fit dire au Président de la République française, en 1994, face aux crimes du Rwanda:

« Que peut faire la France lorsque des chefs locaux décident de régler leurs querelles à la machette ? (...). Après tout c'est leur pays »²⁵.

Cette impuissance de la justice internationale, lorsqu'elle devrait être avant tout humaine, universelle.

Les crimes racistes sont un attentat contre l'Homme en tant qu'Homme, et lorsque c'est l'humanité même qui est en cause, c'est à l'humanité toute entière de se défendre.

L'inaction devient coupable, et son crime porte un nom : non assistance à humanité en danger de mort.

²⁴ Le 26 mai 2006, les militants de la LICRA ont manifesté contre le déroulement à l'Arc de Triomphe à Paris d'une cérémonie à la mémoire de l'Ataman PETLIOURA, à l'occasion du 80^e anniversaire de sa mort.

²⁵ Déclaration du Président François MITTERAND, citée par Dominique FRANCHE, *Généalogie du génocide rwandais*, éd. Tribord, 2004, p.7.

Car, « *Là où il n'y a le choix qu'entre lâcheté et violence, je conseillerai violence...* »

Qui ose dire cela dans cette enceinte de justice ?

Rassurez-vous, ce n'est pas une jeune insolente, mais une grande âme, notre confrère Gandhi, l'apôtre de la non-violence...

Oui, « *Là où il n'y a le choix qu'entre lâcheté et violence, je conseillerai violence...* »²⁶

Il existe une maison au beau milieu d'une campagne, connue de tous, où vit paisiblement un homme.

Il s'appelle Ratko MLADIC...

Son voisin, juste au bout de l'allée, c'est un certain Radovan KARADZIC...

Ce sont d'excellents hôtes pour leurs convives paraît-il !

C'est étrange... J'ai peut-être manqué un communiqué de presse récemment, mais je n'ai pas entendu qu'ils aient été arrêtés²⁷...

Alors, en attendant, pousserons-nous d'autres légionnaires à se lever pour se faire les porteflingues d'une justice inerte ?

IX. Que faut-il faire pour que SCHWARTZBARD soit jugé en criminel et non en héros ?

Que faut-il faire pour que SCHWARTZBARD devienne un criminel et non un héros ?

Je fais appel, moi l'Avocat de toutes les défenses, contre un superbe acquittement, pour que l'on puisse dire que nul n'a le droit de se substituer à la justice car IL Y A une justice.

Qu'enfin les grands criminels comparaissent et répondent de leurs actes avant d'être octogénaires ou grabataires ou morts riches et honorés...

Nous le devons aux victimes d'hier comme aux peuples de l'avenir ;

Pour que ces crimes, ces âmes en peine, puissent reposer en paix dans leur tombe qu'est le procès de celui qui les a fomentés.

Que ces morts ne soient pas condamnés à rester des fantômes, errant à jamais dans les couloirs de la justice.

²⁶ GANDHI, cité par Romain Rolland dans *Mahatma Gandhi*, Stock 1924 (« *Car celui qui fuit commet une violence mentale : il fuit parce qu'il n'a pas le courage d'être tué en tuant...* »).

²⁷ Radovan Karadzic et Ratko Mladic, les responsables politique et militaire des Serbes de Bosnie, hommes de main de Milosevic, ont été inculpés en 1995 par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour leur responsabilité pénale dans le génocide bosniaque - notamment le siège de Sarajevo et les massacres de Srebrenica. Mais les deux hommes sont toujours en fuite, ayant « négocié » leur immunité avec les grandes puissances ; leurs tentatives d'arrestation n'ont été que des mascarades.

Vienne le temps où l'on condamnera SCHWARTZBARD, car la compétence universelle aura pris un sens !

Vienne le temps d'une justice pénale internationale dont les moyens seront de véritables armes, venant remplacer celles que l'on pointe sur un retraité rue Racine !

Une entraide judiciaire qui ne s'arrêtera pas aux bornes d'une loi d'amnistie de circonstance, d'une grâce providentielle, ou d'une immunité politicienne.... !

Le temps d'une vraie loi qui mettra, à bon droit, les vengeurs hors la loi !

En condamnant en premier lieu les têtes... Ceux qui savaient et qui ont laissé faire... Ceux qui avaient le pouvoir d'empêcher et qui ont fermé les yeux... se cachant derrière l'hypocrisie assassine !

Vienne ce temps !

Jusque là, je serai la première à armer la main d'un SCHWARTZBARD ! Et la première à l'acquitter !

X. 2007 : Où sont les « bonnes » victimes ?

Mais tout cela est peut-être loin de nous vous direz-vous... Loin dans le temps ou dans l'espace... Point de cela chez nous...

Alors pourquoi nous en préoccuper ? Au lieu de nous concentrer sur les combats à mener pour, à moins que ce ne soit contre, notre justice.

Le réjouissant programme nous a été annoncé depuis l'Élysée :

*« Nous serons toujours du côté des victimes »*²⁸

Et jamais des coupables ?

Evidemment !

Pourquoi soutenir les méchants, les vilains alors qu'il serait tellement plus aisé de ne protéger que les bons et les gentils ?

Et lorsque notre Ministre de la Justice se fait Ministre des victimes,

Je m'interroge

De quelles victimes s'agit-il ?

S'agit-il de la victime PETLIOURA ?

²⁸ Propos tenus à plusieurs reprises par le Président Nicolas SARKOZY, et notamment le 24 août 2007, devant l'Hôtel de police de Bayonne, lorsqu'il a exprimé l'idée de pouvoir juger tous les délinquants, y compris ceux que la justice déclare pénalement irresponsables.

S'agit-il des vraies fausses victimes d'OUTREAU ?

Comme si l'Injustice avait toujours la qualité de partie civile...

Et puis, que faisons-nous de ces coupables ?

Ont-ils encore droit à des droits ?

Une Défense ? Pourquoi faire, puisqu'ils sont coupables ?

Comment dire.... Sans paraphraser l'éloquence d'un membre du Gouvernement...

« C'est dégueulasse ! »²⁹

Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs, Mes Chers Confrères et amis,

Danserons-nous encore longtemps sur ce volcan ?

En ignorant les braises encore chaudes d'un passé en revenir ? d'un présent incandescent

Faut-il 40.000 morts pour commencer à réveiller les consciences ?

Ma conscience à moi, elle s'est réveillée il y a deux mois...

XI. 2007 : d'un légionnaire à un autre, lorsque l'Injustice contraint à choisir la violence...

Le dimanche 7 octobre 2007, je pensais à l'Ataman et au Légionnaire, au racisme et à la Justice,

J'assurais la permanence dans les galeries de l'instruction, et ma commission d'office criminelle...

Ce fut Samir, mis en examen pour tentative d'assassinat.

Un homme blessé dans son âme, qui a blessé un homme dans son corps, sorti un couteau et planté, pas pour tuer, pour l'exemple, pour se faire respecter, l'un de ceux qui depuis un an, humiliaient le petit fils de harki, « le bougnoule ».

Samir est légionnaire

Depuis un an, il subit racisme, brimades, injures et violence.

Depuis un an, les portes se ferment sur sa douleur,

La hiérarchie mille fois sollicitée ferme les yeux... Au mieux, l'exhorte... à désertier !

On ne porte pas plainte à la Légion...

²⁹ Propos tenus par Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat à la politique de la Ville, le 9 octobre 2007, manifestant son opposition au recours aux tests ADN pour les étrangers candidats au regroupement familial.

Mais Samir ne s'est pas engagé pour faire partie des lâches.

Et comme il n'avait plus le choix qu'entre violence et lâcheté, il choisit violence.

Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs, mes Chers Confrères et amis...

Voilà ce qui arrive lorsque l'on n'écoute pas les désespérés de la justice, lorsque l'on ne se préoccupe que des « bonnes » victimes

Il s'appelle Samir

Cela se passe ICI et MAINTENANT.

Je repense à TORRES lorsqu'il jura l'acquittement au légionnaire SCHWARTZBARD...

Car lorsque Samir, *mon légionnaire*, sera jugé,

C'est d'abord nous tous qui serons sur le banc des accusés.

REMERCIEMENTS

Je remercie tous ceux qui m'ont apporté leur chaleureux soutien et leur aide tout aussi précieuse : M. Stephen Bensimon, M. Yves Ozanam, Me Cyril Bonan, Me Yann Le Bras, Me Louis Boré, Me Sébastien Bono, Me Jean-Marie Biju-Duval, Me Charles-Henri Boeringer, Me Louis Balling, Me Stéphane Haziza, Me Charles Morel, Me Christian Curtil, Me Jean-Baptiste Rozès, Me Frédéric Bibal, et Me Jean-Pierre Sloan pour son témoignage sur son ancien « patron », Henri Torrès.

Je remercie également mes frères et sœurs de Conférence et avant tout de cœur : Me Thibault Halmenschlager, Me Arnaud Gris, Me Frédéric Forgues, Me Frédéric Mengès, Me Alexis Werl, Me Florent Loyseau De Grandmaison, Me Antonin Lévy, Me Thibaut Rouffiac, Me Aurélie Cerceau, Me Karine Bourdié, et Me Céline Bochet.